

# .....LES RENCONTRES

## DE L'OZP.....

### OZP

Association

Observatoire des zones prioritaires  
20, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS

01 47 33 17 93

ozp.ass@orange.fr

[www.association-ozp.net](http://www.association-ozp.net)

n° 68 - Octobre 2007

## La mise en place de l'accompagnement éducatif

*La circulaire du 13 juillet 2007 (complément de la circulaire de préparation de la rentrée 2007) instaure dans tous les collèges de l'éducation prioritaire un « accompagnement éducatif » (il s'agit de la seule mesure concernant les ZEP alors que le plan de Robien avait annoncé des mesures nouvelles pour la rentrée 2007.) Ce nouveau concept s'inscrit dans la longue histoire des devoirs, des études surveillées ou dirigées jusqu'à l'accompagnement scolaire puis éducatif. Au moment où écoles et collèges s'activent pour que le dispositif soit opérationnel début novembre, cette Rencontre, dont le compte rendu est particulièrement développé, a donné l'occasion d'identifier obstacles à surmonter et chances à saisir.*

Plan du compte rendu :

1 - Synthèse de la Rencontre.

2 - Terminologie et historique de l'accompagnement par **Michèle Théodor** (Centre Alain Savary)

3 - Exemples de politiques d'accompagnement :

Dans le RAR de Soyaux (Charente), par **Catherine Lavauzelle**, coordonnatrice de ZEP, et **Marianne Theux**, professeur référent de RAR.

A Paris, par **Jean-Michel Le Bail**, du CAREP de Paris, auteur de « *L'accompagnement à la scolarité, une affaire sérieuse* », qui vient de sortir au CRDP d'Amiens.

Dans les Hauts-de-Seine, par **Isabelle Bucher**, responsable des actions pédagogiques au Service des actions éducatives du Conseil général de ce département.

4 - Le débat

Annexe 1 - Historique (**M. Théodor**) Annexe 2 - Réaction à chaud de **Bernard Bier** (Injep)

-----

## 1 - Synthèse de la Rencontre

Alors que des recherches récentes avaient décrit la qualité médiocre et les résultats décevants d'un grand nombre de dispositifs d'accompagnement scolaire, l'analyse des politiques menées dans trois contextes différents (Charente, Paris, Hauts-de-Seine) a montré qu'ils peuvent, lorsque certaines conditions sont réunies, produire de la réussite.

Les **élèves les plus en difficulté** restent le plus souvent en dehors du dispositif d'accompagnement et, d'ailleurs, les zones les plus défavorisées en organisent peu. Les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) ont été conçus pour ces élèves. A Soyaux, mais aussi à Paris et dans le 92, on relie accompagnement et PPRE.

La mise en œuvre de l'accompagnement doit être fondée sur une analyse du **temps de l'enfant**. La suppression de l'école le samedi matin rend la réflexion encore plus nécessaire. L'accompagnement ne doit pas conduire au « tout scolaire », à ce que les apprentissages absorbent tout le temps de l'enfant (voir en annexe 2 les réflexions de Bernard Bier).

L'accompagnement demande plus que de la bonne volonté. Il renvoie aux **pratiques professionnelles**. Il demande une réflexion sur le sens des devoirs, les énoncés, « l'implicite ». A Soyaux, l'accompagnement est une entrée pour la transformation des pratiques pédagogiques et le travail collectif. Le travail personnel de l'élève, individuellement et en groupe, ne doit pas être, au collège, rejeté sur le temps hors classe.

L'accompagnement éducatif devrait être un élargissement par rapport à l'accompagnement scolaire. L'offre d'activités culturelles et sportives ne doit pas aboutir à concentrer la vie de l'enfant sur l'école, sur ses locaux, ses préoccupations d'apprentissage scolaire. Au contraire, c'est l'occasion de développer une vraie coopération avec les familles et un partenariat avec le milieu associatif.

Situer l'accompagnement après la dernière heure de cours est une contrainte qui complique tous les problèmes.

## 2 - L'accompagnement éducatif : Terminologie et circulaire du 13/07/2007

**Michèle Théodor**, du centre Alain Savary, introduit la Rencontre en clarifiant la terminologie, en rappelant les principales dispositions de la circulaire instituant l'accompagnement éducatif avant de formuler les questions que pose sa mise en œuvre.

### Terminologie

- *Aide aux devoirs* : le « coup de main » pour faire le travail scolaire.
- *Soutien scolaire* : deux acceptions aujourd'hui :
  - une aide dispensée à l'école sur le temps scolaire par les équipes éducatives,
  - une aide vendue par des entreprises ou des personnes privées.
- *Accompagnement scolaire* : une aide (axée sur le travail et les apprentissages scolaires) dispensée dans un cadre partenarial sur le temps périscolaire par des intervenants variés.
- *Accompagnement à la scolarité* : en partie les mêmes modalités que l'accompagnement scolaire mais avec un public plus ciblé. Il vise les élèves dont les familles ne sont pas dotées du capital culturel permettant la réussite scolaire. Une charte nationale en fixe le cadre et les dispositifs locaux proposent, au-delà de leur hétérogénéité, des activités socioculturelles ainsi que des activités de soutien scolaire.

- *Accompagnement éducatif* (circulaire du 13/07/2007) : il prévoit l'encadrement du travail personnel des collégiens, dans le cadre d'études dirigées pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, ainsi que l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture.

### **La circulaire**

Dans la circulaire du 13 juillet 2007, qui complète la circulaire de préparation de la rentrée 2007, la 3ème partie, « l'égalité des chances mieux garantie », institue l'accompagnement éducatif.

#### **1 - Objectifs et publics**

Dès la rentrée 2007, « au plus tard le 5 novembre », tous les collèges - publics et privés - de l'éducation prioritaire doivent mettre en place un « accompagnement éducatif » hors temps scolaire. « D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, 4 jours par semaine. »

A la rentrée 2008, c'est l'ensemble des collèges qui seront concernés, et au-delà (2011 ?) tous les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

« Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève quelque soit son milieu familial l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de la scolarité ».

Les élèves de tous les niveaux de classe doivent être volontaires ; cependant ceux de 6<sup>ème</sup> sont particulièrement visés, cet accompagnement devant contribuer à assurer les bases de leur réussite scolaire.

A RETENIR : Les principes d'égalité des chances et d'équité sont rappelés ; le volontariat des élèves et l'obligation des établissements sont précisés ainsi que la durée, la fréquence et les contenus des activités. C'est, pour l'intervenante, la disparition annoncée du contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Au cours du débat, une représentante du Ministère contestera l'idée d'une disparition des CLAS et insistera sur la nécessaire liaison entre les dispositifs.

#### **2 - Contenus pédagogiques**

D'une part, un temps **d'aide aux devoirs et aux leçons**. Pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, la forme « étude dirigée » est préconisée afin d'assurer apprentissages fondamentaux et méthodologiques ; pour les autres, il s'agit de leur offrir aide et différenciation à travers une diversité d'activités.

D'autre part, la **pratique artistique et culturelle** est envisagée de façon très ouverte mais doit déboucher sur « des réalisations concrètes par les élèves » et s'inscrit dans les « partenariats culturels locaux qui sont à poursuivre et à approfondir ». Les technologies de l'information et de la communication ne sont pas oubliées ainsi que l'accès au CDI pendant le temps de l'accompagnement éducatif. Les activités sportives s'appuieront sur les associations locales ainsi que sur l'association sportive du collège.

A RETENIR : Des préconisations qui s'appuient de façon implicite sur le fonctionnement et l'expérience des CLAS avec leurs partenariats locaux, tout en remettant à l'ordre du jour les "études dirigées". Nouveauté peut-être : l'ouverture du CDI de 16h à 18h...

### **3 - La mise en œuvre**

Elle s'inscrit dans la continuité de l'existant : dispositifs en place dans l'établissement, concours des collectivités territoriales et des associations. Dans les RAR, le dispositif d'accompagnement éducatif pourra être mis en place dans les écoles « en s'inscrivant dans les modalités d'accompagnement existantes ».

L'accompagnement éducatif est un « projet » qui doit être présenté au CA et intégré au projet d'établissement.

Souplesse dans la mise en œuvre des trois types d'activité, mais obligation pour chaque élève d'avoir au cours de l'année bénéficié d'activités dans « les trois domaines en fonction de [ses] besoins et de [ses] motivations ».

Une large information est préconisée, notamment auprès des familles, lesquelles doivent donner leur autorisation.

Etudes dirigées, aide aux devoirs et leçons doivent être de préférence assurées par des enseignants volontaires « avec le renfort » d'assistants pédagogiques ou d'assistants d'éducation. Les mêmes peuvent assurer les activités culturelles et sportives, mais on peut faire appel également à des intervenants extérieurs.

« Les enseignants volontaires... percevront une rémunération sous la forme d'heures supplémentaires effectives. »

A RETENIR : On peut noter la préoccupation d'un lien entre CLAS (école) et accompagnement éducatif (collège), même si le CLAS n'est jamais cité. Les parents doivent ici être destinataires d'une information, il n'est pas question de les associer au-delà. A noter que dans la communication gouvernementale référence est faite « aux orphelins de 16h » : formule choc, culpabilisante ? La défiscalisation des heures supplémentaires ne figure pas dans ce texte.

### **4 - Les questions que pose la mise en œuvre**

- L'accueil de cette circulaire publiée pendant l'été a été favorable : d'une part parce que l'Education nationale prend en charge la question du travail scolaire des collégiens hors l'école, d'autre part parce qu'elle répond à des besoins clairement ressentis et identifiés par les acteurs et les partenaires de l'Ecole. Il semble qu'il y ait, à cette rentrée, une certaine mobilisation dans les collèges, qui dément les prédictions pessimistes (cf. la déclaration de l'ANDEV).

- Qui finance les activités ? Les activités culturelles et sportives seront-elles gratuites pour les élèves (aucune obligation de cet ordre ne figure dans le texte) ? Si la rétribution des enseignants ne pose pas problème, qu'en est-il des autres salaires, des budgets des activités ? L'Association des Maires de France y voit le risque de nouveaux transferts. Quels seront les modes de contractualisation entre les partenaires ?

- La généralisation à tous les collèges en 2008, puis à tous les établissements, pose la question des moyens attribués à ce dispositif.

- L'efficacité de l'accompagnement éducatif sera-t-elle plus grande que celle des dispositifs antérieurs que le rapport de Dominique Glasman avait mis en doute (rapport HCEE, 2005) ? Se donnera-t-on les moyens d'évaluer l'efficacité de cet accompagnement ? (Question récurrente. Voir intervention de Bruno Suchaut (IREDU-CNRS) aux 2èmes rencontres de l'accompagnement à la scolarité et de l'édition éducatrice en sept. 2007).

- Qu'est-ce qui pourrait augmenter cette efficacité? Une plus grande participation des enseignants motivés par une augmentation de leur pouvoir d'achat ? L'inscription de l'accompagnement éducatif dans le projet d'établissement ? La capacité à articuler des espaces/temps éducatifs à géométrie variable, adaptés à des suivis personnalisés, notamment l'articulation PRE / PPRE/ accompagnement éducatif ? La complémentarité des compétences éducatives des différentes catégories d'intervenants (enseignants, assistants d'éducation, animateurs, parents...) ?

- Il faut situer ce dispositif dans la perspective de l'autonomie des établissements. Des partenaires, notamment ceux de l'éducation populaire, rappellent la nécessité d'une cohérence d'ensemble tandis que le ministre déplore l'hétérogénéité des dispositifs existants. La question du pilotage national du système éducatif se pose également à travers cet accompagnement éducatif.

### **3 - Trois exemples de politiques d'accompagnement**

#### **ZEP de Soyaux (Charente) - Catherine Lavauzelle et Marianne Theux**

Pour la ZEP de Soyaux, la révolution çela a été le classement en Réseau Ambition Réussite (RAR) en 2006. De vrais moyens supplémentaires, professeurs référents et assistants pédagogiques, ont été attribués et nous avons alors choisi de porter les efforts sur l'accompagnement scolaire au collège : moins de 10 élèves sur 300 fréquentaient le centre socioculturel, où fonctionnait un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ce CLAS avait une mauvaise image auprès des familles, peu de légitimité aux yeux des enseignants et les animateurs ne reconnaissaient pas d'obligations d'objectifs scolaires : c'était de l'aide aux devoirs et de « l'occupationnel ».

La réflexion aboutit à un projet ambitieux :

1- L'accompagnement est lié au PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative), en distinguant les difficultés ponctuelles qui sont traitées quotidiennement des difficultés plus générales qui font l'objet d'un travail de fond plus individualisé.

1- En plus de la remédiation, on propose aux autres élèves des activités d'excellence.

2- Un cahier des charges par discipline est élaboré qui est l'occasion d'une réflexion sur les devoirs demandés aux élèves, l'objectif poursuivi, les énoncés et le lien avec le travail en classe ainsi que sur l'émergence des compétences transversales.

L'accompagnement a été une entrée pour développer le travail en commun et une réflexion sur les pratiques ainsi que le dialogue avec les familles. 254 élèves sur 300 ont été concernés. Les résultats au Brevet en 2007 se sont nettement améliorés et ont dépassé la moyenne départementale.

La réflexion se poursuit notamment sur la lourdeur des horaires : certains élèves sont au collège de 8h à 18h30 ! Faut-il maintenir la formule de la période après la classe ?

Pour les écoles, le Centre social est responsable du CLAS intégré au programme de réussite éducative de la politique de la Ville (PRE), destiné à des enfants ciblés. L'an dernier, les enseignants l'ont enrichi en proposant le mercredi matin trois activités : expérimentation en maths, excellence en lecture et langage et littérature. Le fonctionnement est satisfaisant grâce au travail commun entre l'inspecteur, la coordonnatrice du PRE à la mairie, la coordonnatrice de ZEP et la principale.

L'accompagnement éducatif est un concept plus large puisqu'il intègre la culture et les sports, ce qui est facilité par l'existence d'équipements et de moyens importants. Il amène les

enseignants à dépasser les apprentissages premiers et à partager leurs compétences non scolaires avec les élèves.

Mais des réflexions communes sont nécessaires face aux nouveaux problèmes :

- l'arbitrage entre les besoins culturels et les apprentissages ;
- la coopération avec le milieu associatif et non la concurrence : il ne s'agit pas de reconcentrer toute la vie de l'élève sur les locaux scolaires en oubliant les lieux de culture et de loisir ;
- l'accompagnement est une occasion d'associer les familles mais peut être aussi pour elles une raison de moins s'intéresser au travail quotidien ;
- la rémunération des intervenants, par exemple celle des documentalistes ;
- le rôle des assistants pédagogiques, qui se destinant à devenir enseignants, s'investissent beaucoup et mériteraient une meilleure place au sein de cet ensemble de dispositifs.

Pour 2008, les priorités du RAR sont de valoriser et diffuser l'offre périscolaire existante, de mieux faire vivre l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) et l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), de réaffirmer la fonction éducative du Centre social (plutôt que la seule fonction « aide aux devoirs »), de développer l'opération « Collège ouvert » et de donner plus de sens aux devoirs demandés aux élèves, en lien avec les familles .

### **Académie de Paris. Jean-Michel Le Bail**

La charte de l'accompagnement à la scolarité et les protocoles des clubs « Coup de Pouce » (Association pour favoriser une école efficace : AFEE) inspirent une action qui s'est développée depuis longtemps déjà dans les quartiers de la politique de la Ville et les ZEP, à travers plus de 500 associations. Il y a, sur Paris, 207 clubs en CM2 et 6<sup>ème</sup> et 57 ALEM (Atelier lecture écriture mathématiques). Le CAREP a en effet transposé et adapté les outils « Coup de pouce » pour le CM2 et la 6<sup>ème</sup> en étendant la démarche aux mathématiques.

La séance type réunit de 5 à 12 élèves pour 1h30 ,en 3 temps :

- 10 minutes d'échanges sur le travail de la journée ;
- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- des activités ludiques autour de la lecture et d'écriture.

Les enfants sont abonnés à des revues « Coup de Pouce », qui prolongent leur travail.

En CM2 et au collège, depuis 2005 dans les ALEM, il y a deux soirs autour du français et deux soirs autour des maths. En collège de ZEP, on a développé des permanences dans la journée pour les élèves qui n'ont pas classe. Nous allons mettre en place, en nous appuyant sur les associations du CLAS, un accompagnement renforcé, proposant des parcours individualisés.

Les animateurs sont pour moitié des enseignants et pour moitié des non-enseignants. Ils ont reçu une mallette pédagogique et bénéficient d'une formation. Une matinée pédagogique annuelle réunit tous les acteurs. Les coordonnateurs de ZEP suivent l'activité de chaque club et les comités de pilotage se réunissent périodiquement. Des fiches navettes circulent entre le club et la classe. L'accompagnement est intégré au projet d'école ou d'établissement.

Les parents sont invités à être présents une fois par semaine pour mieux comprendre ce que font leurs enfants et par exemple savoir échanger utilement avec eux sur le travail fait pendant la journée. Ils sont assez présents au CP mais, au-delà, le sentiment d'incompétence l'emporte. En fin d'année, on demande à tous (animateurs, parents, élèves) de donner leur avis sur les résultats obtenus.

A Paris, les clubs montrent la même efficacité qu'au niveau national : 80% de bons lecteurs en fin de CM2. Ecoles et collèges sont maintenant convaincus de leur utilité. Mais on constate cependant que les élèves les plus en difficulté restent souvent en dehors du dispositif et que la mise en place est plus difficile dans les écoles des zones les plus défavorisées.

L'accompagnement éducatif va demander un développement de l'offre d'activités culturelles et sportives et concernera également les élèves au-delà de la sixième. Il faudra donc résoudre le problème de la lourdeur de la journée des enfants. La charte de l'accompagnement (1992), rappelle aussi l'intervenant, avait lié l'accompagnement aux « apports culturels » en relation avec le travail scolaire, mais en débordant celui-ci et en faisant vivre des lieux tiers, montrant ainsi la pertinence des savoirs de l'école hors de l'école en les socialisant et en utilisant d'autres ressources.

### **Conseil général des Hauts-de-Seine – Isabelle Bucher**

« Une volonté politique forte au service de l'égalité des chances, des moyens importants et une grande marge de manœuvre aux acteurs de terrains pour inventer des solutions répondant à la commande politique. » I. Bucher résume ainsi l'action du conseil général. Le service des actions éducatives dispose d'un budget de 3,6 millions d'euros, dont 1,5M pour l'accompagnement à la scolarité et 0,73M pour le dispositif PREMIS. Il rémunère directement 2800 intervenants.

Les municipalités et les écoles et collèges se portent volontaires pour les mettre en oeuvre. On constate que ce sont les ZEP en difficulté moyenne qui en bénéficient le plus. D'autres intervenants ajouteront que ce sont aussi les élèves en difficulté moyenne qui en bénéficient le mieux.

L'accompagnement fonctionne sur le modèle des clubs « Coup de pouce », transposés au collège [NDLR : comme à Paris, voir la description dans l'exposé précédent]. Il concerne 12000 collégiens, soit 16% des élèves, il est implanté dans 102 collèges sur 130 et le coût est de 127 euros par élève. Des fonctions de chef de projet viennent d'être créées pour assurer la coordination.

Le lancement de l'accompagnement éducatif interroge les responsables du conseil général : faut-il faire vivre sur un même territoire deux dispositifs s'adressant aux mêmes élèves avec des objectifs voisins ? Au cours du débat, une représentante du Ministère s'étonnera de ce que le nouveau dispositif soit perçu comme un concurrent.

PREMIS (Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion sociale) : ce dispositif combinant tutorat et ateliers pédagogiques est destiné aux élèves les plus fragiles socialement et scolairement, le plus souvent en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, bien en amont de la tentation de décrochage. Autant que la difficulté scolaire c'est la difficulté de comportement qui est traitée. PREMIS est implanté dans 17 collèges, 650 jeunes sont concernés, encadrés par une centaine d'animateurs et 365 tuteurs. Il fonctionne surtout le mercredi après-midi. Ce dispositif fait l'objet d'une recherche-action avec l'IREDU.

## **4 - Débat**

*Nicolas Renard*, principal de collège : Pour l'accompagnement, comme pour d'autres modalités de soutien, les élèves en grande difficulté restent en dehors d'un dispositif fondé sur le volontariat. Que faire avec eux ?

### **Accompagnement égale « tout scolaire » ?**

*Isabelle Bucher* avait fait allusion dans son intervention à une évaluation de l'IREDU en Côte-d'Or qui estimait que l'accompagnement n'est pas efficace s'il dépasse les 3 heures par semaine. Elle fait maintenant remarquer qu'on ajoute des dispositifs sans rien ôter et qu'il y a parfois une course aux dispositifs et aux financements qui sont offerts. On se dirige vers une consommation à outrance de soutien scolaire.

Ce qui amène *Martine Fourier* (Trappes) et *Bernard Bier* (INJEP) à exprimer leur inquiétude face à une « rescolarisation totale » (un rétrécissement sur le scolaire des activités proposées à l'enfant hors temps scolaire) alors même qu'il y a montée du décrochage, et à affirmer que c'est le temps de l'enfant qui doit créer la cohérence entre ces initiatives et dispositifs multiples : « Quel enfant va dans quel dispositif, pour combien de temps ? »

*Une représentante du SNUIPP* estime que l'empilement des dispositifs ajoute à la confusion entre l'aide aux devoirs et l'éducatif et que l'on concurrence indûment les mouvements d'éducation populaire. Elle pense qu'on ne réduira pas la difficulté scolaire à l'extérieur de l'école sans les professionnels, et pour la grande difficulté sans les réseaux d'aide (RASED). La suppression du samedi matin va encore compliquer l'organisation.

*Un représentant du SGEN* rappelle que le conseil général du 92 avait refusé il y a quelques années de consacrer des moyens au travail interdegrés et au partenariat et avait laissé de côté les élèves en grande difficulté. Par ailleurs, le tutorat doit faire partie du métier d'enseignant. En refusant de l'accepter, on réduit le scolaire à la question des apprentissages, ce qui amène à « externaliser » l'éducatif. Il faut s'interroger sur la fonction des devoirs scolaires.

### **Le temps de l'enfant**

*Une animatrice dans le 93* pose deux problèmes : d'une part, pourquoi situer l'accompagnement éducatif après la dernière heure de cours alors que beaucoup d'activités culturelles ont lieu pendant la pause de midi ? D'autre part, comme le préconise Gérard Chauveau, l'organisation doit partir du temps de l'enfant, concilier ce qui est scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Ensuite, tout ne doit pas se passer à l'école et utiliser l'espace éducatif local. Plusieurs intervenants pensent aussi que c'est le temps de l'enfant qui est le critère de la cohérence des dispositifs.

*Une autre animatrice du 93* constate que les enseignants pensent que leurs élèves ne peuvent travailler hors de l'école : les élèves en difficulté en classe le sont encore plus dans le travail à la maison. L'accompagnement doit être pensé en lien avec les pratiques pédagogiques dans la classe. Plusieurs participants citent la remarque de Dominique Glasman sur la part de l'implicite dans les devoirs qui doit conduire à une réflexion sur le sens de ceux-ci.

### **La disparition des CLAS ?**

*Un animateur de CLAS dans le 94* craint que l'accompagnement éducatif ne soit la mort du CLAS alors qu'il décrit une expérience réussie avec ses apports culturels.

*Maryan Borowiec*, coordonnateur de ZEP à Roubaix, ne voudrait pas voir l'action menée au Centre social rapatriée sur l'école car il est bien que l'enfant puisse faire des démarches de lui-même.



*Pour une participante*, la grande difficulté est souvent liée à la précarité et à la pauvreté. Elle estime que beaucoup d'enseignants n'ont pas la compétence pour les prendre en charge. Les travailleurs sociaux et les associations ont un rôle à jouer dans la réussite scolaire.

### **Autonomie des établissements et accompagnement**

La multiplication des dispositifs et des commanditaires peut être une source de confusion. Cependant *Nicolas Renard* pense que les établissements ont une grande marge de liberté, qu'ils doivent apprendre à utiliser.

### **Devoirs après la classe et travail en classe**

*Un ancien membre de la DEP* rappelle qu'il y a plus de dix ans une étude de cet organisme sur le métier d'enseignant montrait que la plupart d'entre eux attendaient de leurs élèves un temps de travail hors de la classe disproportionné avec le travail que les élèves, même les plus « consciencieux », pouvaient réellement fournir. Et, parallèlement, le temps consacré au travail individuel ou en groupe pendant la classe était très faible, sauf en mathématiques et bien sûr pendant les TP et TD. La réflexion sur le temps de l'élève devrait conduire à reporter une partie du travail de celui-ci sur le temps de classe... ou à développer des méthodes actives.

*Compte rendu rédigé par François-Régis Guillaume*

-----

## **Annexe 1 : Historique (par Michèle Théodor)**

L'arrêté organique de 1887 décrit les modalités selon lesquelles leçons et devoirs doivent être réalisés et corrigés. Les devoirs à faire « à la maison » (à ne pas confondre avec les exercices) sont une pratique ancienne et massive. Ils ont longtemps été effectués pour une partie des élèves dans le cadre d'études du soir dans les écoles primaires assurées par les instituteurs et financées par les parents d'élèves. On les appelait études dirigées (avec une aide individualisée) ou surveillée (l'adulte s'assure seulement que le travail est effectué). Dans le second degré existaient « des petits cours » assurés par les professeurs et payés par les familles.

On constate à travers cet historique une évolution des dispositifs d'aide aux devoirs parallèle et complémentaire à celle de l'éducation prioritaire et à celle de la politique de la Ville. On constate l'extension des dispositifs à des catégories d'élèves de plus en plus larges (des enfants d'origine étrangère à tous ceux des quartiers en difficulté) et l'élargissement du scolaire à l'éducatif...

Note : Nous n'avons pas intégré ici l'historique des autres dispositifs et contrats (CEL, PEL, PRE...) avec lesquels les actions qui s'intéressent à l'enfant-élève et au travail scolaire hors l'école s'articulent le plus souvent.

1981 : Création d'études « assistées » d'initiative associative pour les enfants immigrés scolarisés à l'école élémentaire.

1982 : A titre expérimental, organisation d'actions éducatives périscolaires (AEPS) pour les enfants étrangers scolarisés au cours moyen. Financement du FAS.

1984 : Extension des AEPS aux enfants scolarisés en ZEP au CM et au CE2.

1990 : Extension des AEPS aux élèves de toute l'école élémentaire, des classes de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>ème</sup> scolarisés dans les quartiers défavorisés.

- 1992 : Charte de l'accompagnement scolaire signée par plusieurs ministères et associations, mise en place expérimentale des réseaux solidarité école (RSE) pour aider les collégiens.
- 1994 : Extension des AEPS aux élèves du second degré , extension des RSE à quatre régions.
- 1996 : Création des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) à l'intention des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré (collège et lycée) en ZEP et ZUS uniquement.
- 1999 : Les CLAS sont étendus à l'ensemble du territoire.
- 2000 : AEPS, RSE, CLAS sont fondus dans un seul dispositif qui garde le nom de contrat local d'accompagnement à la scolarité.
- 2001 : Signature de la charte nationale d'accompagnement à la scolarité.
- 2004 : Rapport de Dominique Glasman au Haut comité à l'évaluation de l'école (HCEE) sur « Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école ».
- 2005 : Le MEN ouvre une réflexion sur le thème «Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TICE », suivie d'un appel à projets à destination des collectivités et des associations.
- 2006 : Rapport des inspecteurs généraux : « Pour une politique coordonnée, équitable et adossée aux technologies de l'information et de la communication »
- 2006 : Note d'information MEN, fév. 2006 « Les aides aux devoirs en dehors de la classe »
- 2007 : Circulaire sur l'accompagnement éducatif : elle vise la réponse à « une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours », ciblant prioritairement les élèves de 6<sup>ème</sup>, les collégiens.

## **Annexe 2 - Quelques remarques « à chaud » de Bernard Bier (INJEP) après la Rencontre**

Le ministère lance un nouveau dispositif «l'accompagnement éducatif». Deux questions légitimes se sont posées : comment s'articule-t-il avec les autres dispositifs ? (variante : que deviendront les autres dispositifs ?) Cela permettra-t-il de résoudre les difficultés des publics les plus en difficulté ?

La succession et l'empilement des dispositifs ne sont pas une chose nouvelle et point n'est besoin d'être grand clerc pour savoir que dans quelques mois d'autres viendront, émanant de l'Education nationale... ou d'ailleurs (cf. Veille éducative, PRE).

### **Est-ce un problème ?**

Certes, on pourrait souhaiter plus de suivi ou de cohérence dans le discours de l'Etat mais :

- Ce nouveau dispositif n'empêche pas l'intelligence des acteurs locaux et leur recherche d'une articulation pertinente avec les autres dispositifs : la sociologie des organisations nous a appris depuis longtemps que le système ne fonctionne pas tant par les injonctions bureaucratiques que par la capacité des acteurs à interpréter, transformer, adapter, à faire vivre.

- Ne sommes nous pas encore dans la nostalgie d'un Etat tout puissant qui dictait ce que ses agents de Dunkerque à Tamanrasset avaient à faire, qui imposait la cohérence « d'en haut » ? Nous sommes dans une nouvelle configuration des politiques publiques liée entre autres aux lois de décentralisation. Nous avons aujourd'hui à décliner des dispositifs en fonction d'une spécificité locale. Bref, la cohérence sera celle qui sera donnée par les acteurs du territoire éducatif.

- Ce territoire éducatif ne saurait se réduire à l'école (projet d'école, projet d'établissement), mais s'étend à l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, associations) qui, sur un territoire, ont d'une manière ou d'une autre en charge l'enfance et la jeunesse et une mission éducative, dans des compétences obligatoires ou revendiquées comme cela est de plus en plus le cas des collectivités territoriales. Qu'on le regrette ou non, c'est une réalité. Et qui peut être féconde.

- Réfléchir sur la mission éducative ne peut se faire à partir d'une institution (aussi prestigieuse soit-elle !), mais à partir de l'enfant et de la société. Réfléchir sur les questions organisationnelles, les moyens financiers et humains ne peut-être l'axe d'entrée mais une question seconde (ce qui ne veut pas dire négligeable).

- L'enfant, ses temps et besoins, ont longtemps été absents des échanges lors de cette rencontre avant que quelques participants ramènent l'intrus au centre des préoccupations: Comment peut-il faire une semaine ce que nous adultes peinons à faire ? Rajouter une dose de scolaire est-il utile à la réussite scolaire des élèves en difficulté ? Ou faut-il que l'école fasse aussi son *aggiornamento* en se donnant tous les moyens pour faire entrer l'ensemble des jeunes qui lui sont confiés dans des apprentissages (c'est quelque part le projet des ZEP tel que nous pouvons le défendre à l'OZP) ? Comme l'a dit très justement un intervenant, l'appel à l'extérieur de l'école (même assuré par des enseignants !) ne risque-t-il pas de maintenir le système en l'état ? Le tutorat, le travail transversal, l'alternance du suivi individuel et du travail en petit groupe ou en frontal ne doivent-ils pas devenir la règle ? Relisons Meirieu, Develay et quelques autres !

- Les parents ne sont guère mieux traités : le discours « défectologique » régne. Dans quelle mesure ne contribuons-nous pas à invalider les parents (y compris devant leurs enfants) ? Ne pas comprendre les codes scolaires est certes un handicap mais ne pas comprendre les résistances des parents en est un autre, préjudiciable au travail coopératif souhaitable dans l'intérêt des enfants. Mais, pour coopérer, il faut être deux et à égalité, il faut que la légitimité de chacun soit reconnue et que l'on n'attende pas nécessairement que l'autre vienne sur « notre » territoire. Encore un effort pour être des co-éducateurs !

- En ce sens, le travail assuré dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, qui n'est pas l'école après l'école (la charte le souligne bien !), qui mobilise d'autres acteurs, d'autres techniques, d'autres compétences, a sa légitimité et peut aider l'enfant, le jeune à progresser. Certes, toute animation n'est pas productrice d'apprentissage ! Mais tout passage devant l'enseignant non plus (voir quelques travaux en sciences de l'éducation assez édifiants à ce sujet) ! Il y a là un véritable travail pour la recherche, l'évaluation et la formation des acteurs éducatifs dans leur totalité.

Et si on faisait un peu de transversalité dans la formation des acteurs éducatifs sur un territoire, en mettant ensemble des professionnels qui s'ignorent ? Occasion aussi de réfléchir au projet éducatif de territoire, à la construction commune d'indicateurs d'évaluation... !

- Parler d'évaluation pose aussi problème : que veut-on évaluer ? Comment mesurer des progrès ? Les résultats scolaires sont-ils l'aune unique à laquelle mesurer un accompagnement scolaire ?

### **Est-ce le problème ?**

LE problème c'est le mouvement de balancier observé aujourd'hui : après un temps d'ouverture de l'école (un pas timide avait été fait), après la reconnaissance par des institutions d'Etat de « l'éducation comme mission partagée », on assiste à un « repli

communautaire » en restreignant l'éducation à l'école. Nous aurons d'abord des élèves et non pas des enfants et des jeunes, avec des performances obligatoires (que les meilleurs gagnent... avec des bonnes notes pour salaire !), avant d'être (de n'être que) des travailleurs qui travailleront plus pour gagner plus. Quid du temps de vivre ? Quid du développement de l'homme complet, de l'idéal humaniste du *mens sana in corpore sano*, des valeurs de l'émancipation ?

Penser le développement des individus comme de la société, penser la réussite éducative (la réussite scolaire en fait partie) c'est penser en termes

- d'éducation formelle (le lieu de la « forme scolaire ») ;
- d'éducation non formelle dans les associations, les clubs sportifs, les conservatoires municipaux, où l'on sait que l'on fait aussi des apprentissages, que l'on développe des compétences, que l'on acquiert l'estime de soi et la jubilation parfois devant le savoir – et qui ne sera plus réservé comme maintenant à ceux qui ne sont pas pris dans les dispositifs de remédiation. Curieuse forme de démocratie éducative et culturelle !

- d'éducation informelle, celle qui se fait dans l'expérience de la vie quotidienne, dans les usages de la ville, dans les relations entre pairs ou les loisirs non contraints.

Penser aujourd'hui l'éducation sur le seul mode de l'école constitue une régression et une responsabilité lourde devant l'avenir : les études sur les usages des temps et la diversification des modalités d'apprentissage par les enfants et les jeunes nous le prouvent, les choix d'autres pays d'Europe nous incitent eux aussi à nous ouvrir.

LE problème c'est aussi la manipulation du langage. Passer de l'accompagnement scolaire à l'accompagnement éducatif était un progrès : les enseignants faisaient leur travail (avec leurs compétences) ; d'autres (animateurs professionnels ou bénévoles ) faisaient le leur (avec d'autres compétences) ; des acteurs éducatifs divers apprenaient à se connaître, à construire de la confiance et travaillaient à construire de la cohérence (laquelle n'est pas synonyme d'uniformité !) éducative, avec les parents. Autour de l'enfant, dans l'intérêt de l'enfant, avec une réflexion partagée sur ce qu'est l'éducation, ses finalités, ses objectifs. On s'inscrivait dans un mouvement de déscolarisation de l'éducation qui, loin de nier l'école, lui donnait au contraire une place, toute sa place, sans lui demander - comme souvent aujourd'hui - de faire ce qui n'est pas de son domaine de compétence et qui aggrave et le malaise des parents et celui des enseignants. Un mouvement enclenché depuis longtemps au niveau de l'Europe.

Or, en appelant accompagnement éducatif ce qui est une scolarisation de l'accompagnement, en utilisant un terme qui suggère l'ouverture pour un dispositif qui risque fort d'être fermeture, nous sommes dans la manipulation sémantique. Les mots disent le contraire de ce qu'ils prétendent signifier. Relisons Orwell et 1984.

Les enseignants auraient tort de croire qu'en se retrouvant en situation de monopole éducatif ils ont à y gagner. Qu'il ne s'agit pour eux de ne poser que des questions d'organisation et de moyens ! Ils risquent fort d'y perdre sur toute la ligne. Et avec eux le service public d'éducation.

**Note de la rédaction :** On peut lire également sur le site de l'OZP (Rubrique « Les 68 rencontres ») le compte rendu de la rencontre n° 59 de juillet 2006 sur « L'accompagnement à la scolarité dans le cadre des Programmes de Réussite Educative ».